



Le Maire

Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, les visites de quartier me permettent d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier et de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent ainsi que sur les projets de la commune.

J'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Borghèse-Victor Hugo le 15 octobre 2022.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Mise en Zone 30 du quartier

Dans le cadre du récent passage en Zone 30 du quartier plusieurs aménagements ont été réalisés : création d'un plateau traversant boulevard d'Inkermann / rue Pierrard et intégration de coussins berlinois à la chaussée rue Perronet, rue Parmentier, rue des Dames Augustines, rue Pauline Borghèse.

Un plateau traversant, intégrant une nouvelle traversée piétonne, sera par ailleurs réalisé durant l'été 2023 au niveau du carrefour Victor Hugo / Pauline Borghèse / Dames Augustines.

• Réaménagement du carrefour Bineau / Dames Augustines / Parmentier / Porte de Villiers

De nombreuses questions ont été posées sur le carrefour Bineau / Dames Augustines / Parmentier / Porte de Villiers.

Son réaménagement est bien étudié et plus précisément la suppression du couloir de bus sur la section du boulevard Bineau comprise entre le carrefour Bineau et l'avenue de la Porte de Champerret afin de remettre à double sens la circulation de ce tronçon et ainsi délester l'avenue de la Porte de Villiers.

L'ensemble des collectivités concernées par cette remise à double sens, à savoir le Département, les Villes de Levallois et de Paris et bien sûr la Ville de Neuilly y sont favorables mais une discussion est encore en cours avec la RATP qui demande en effet aux collectivités de prendre à leur charge le financement de l'allongement de la durée du trajet du bus 164 qu'engendrerait la suppression de la voie dédiée.

• **Sécurisation passages piétons rue Pauline Borghèse**

Afin de mieux sécuriser les traversées piétonnes de la rue Pauline Borghèse, situés entre la rue Madeleine Michelis et le boulevard d'Inkermann, des panneaux lumineux signalant la présence de passages piétons seront prochainement installés.

• **Stationnement motos payant à Paris**

Certains d'entre vous m'ont interrogé sur les conséquences de la mise en stationnement payant des deux-roues motorisés à Paris depuis le 1er septembre.

Des contrôles sont réalisés sur la Ville, notamment aux abords des stations de métro de la ligne 1 et aux portes de Paris. Des mesures seront prises pour les Neuilléens (macaron résident pour stationnement gratuit et stationnement payant pour les non Neuilléens) si les retours de l'enquête en cours démontraient un report abusif du stationnement des motos et scooters à Neuilly.

• **Politique vélo**

La difficulté des déplacements à vélo dans la Ville a été évoquée.

Comme j'ai pu l'indiquer plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés ressenties, notamment l'existence de nombreux travaux contraignant les cycles à se rendre sur des voies connexes qui ne sont pas toujours dimensionnées pour les accueillir et qui voient leurs fréquentations augmenter du fait des renvois, par l'application Waze, des automobilistes de transit sur ces axes de dessertes locales.

Il est nécessaire de composer avec les différentes évolutions des mobilités et les besoins de chaque mode de déplacement.

La Ville agit par la mise en Zone 30 progressive de la Ville et la création d'aménagements cyclables sécurisés tout en sanctuarisant le nombre de places de stationnement sur la commune.

• **Fermeture du Centre aquatique pour travaux**

Plusieurs riverains ont souhaité avoir confirmation de la fermeture annoncée du Centre aquatique pour travaux. J'ai ainsi pu préciser les différentes raisons nécessitant cette fermeture programmée pour 18 mois à partir de juillet 2023.

L'étanchéité de la piscine doit ainsi être refaite ; un mauvais dosage de chlore durant quelques années ayant engendré une dégradation du plafond il convient de procéder à sa rénovation ; par ailleurs le fabricant d'origine des porte-habits n'existant plus il est nécessaire de modifier l'ensemble des équipements de vestiaire.

Les autres équipements du Centre aquatique seront également rénovés.

Le choix a été fait de réaliser l'ensemble des travaux et réaménagements en une seule fois sur 18 mois plutôt que de fermer le Centre quelques mois par an sur plusieurs années.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (Vitesse excessive boulevard Victor Hugo, activités de nuit carrefour Michelis/Perronet, devenir de l'Hôtel Crowne Plaza, insalubrité, grilles et cantine de l'école Michelis, ramassage des feuilles mortes, divers sujets de voirie, devenir de l'immeuble de la clinique Hartmann, etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 15 octobre.

À SAVOIR

• Sobriété énergétique

Face à la crise énergétique, la Ville a rapidement pris plusieurs mesures. Ainsi la température des bâtiments communaux sera régulée à 19° et celle de la piscine diminuée de 2°.

L'éclairage public est d'ores et déjà économe en énergie. En effet, depuis plusieurs années lors des rénovations les lanternes sont systématiquement remplacées par des lanternes LED. Il est allumé plus tard le soir et éteint plus tôt le matin. Par ailleurs, depuis 2017 dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique, un travail est réalisé sur l'ensemble des bâtiments municipaux afin de les rendre plus économes.

• Nouveau site Internet

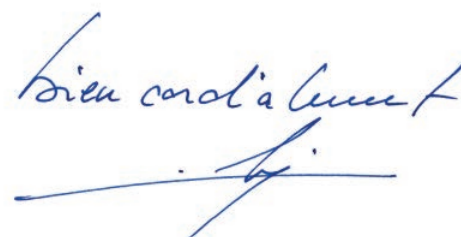
Plus moderne, plus dynamique et performante, une nouvelle version du site Internet de la Ville est disponible depuis le 4 octobre.

Désormais, avec votre compte usager personnel vous pourrez réaliser toutes vos démarches en ligne et suivre leur avancement. Cette nouvelle fonctionnalité vous permettra d'être rassuré sur la prise en compte de vos demandes et vous donnera la possibilité d'un dialogue agile avec les services de la Ville.

Evolutif, ce nouveau site proposera également des mises à jour et de nouveaux services pour mieux vous satisfaire et répondre aux besoins émergents. Rendez-vous sur : <https://www.neuillysurseine.fr/>

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Borghèse-Victor Hugo.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Vice-président du Département des Hauts-de-Seine

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -   Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

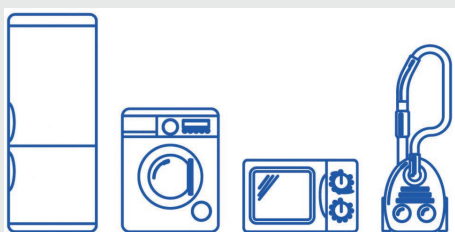
Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE neullysurseine.fr



APPLICATION NEULLY VOIX PUBLIQUE

Un objet abandonné, un problème sur un chantier, un animal errant, un dépôt sauvage ou encore une dégradation du sol... ne restez plus sans voix. **Neully voix publique** vous permet de déclarer des anomalies de voirie sur votre smartphone ! ».



COLLECTE D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Gratuite et en porte à porte Ecosystem collecte chez vous, gratuitement et sur RDV le gros électroménager.

Ce service est déployé en partenariat avec la Ville de Neully-sur-Seine. Retrouvez toutes les informations sur :

www.neullysurseine.fr/page/les-collectes-des-dechets



ASSOCIATIONS : FAITES-VOUS CONNAITRE

La vie associative culturelle de la Ville permet aux Neülléens de s'épanouir. La diversité des pratiques proposées offre à chacun la possibilité de s'ouvrir à ses passions, et d'accompagner les vocations. Vous êtes une association ? Faites-vous connaître afin de valoriser votre activité !

<https://www.neullysurseine.fr/page/faites-vous-connaître>



Ville de Neully-sur-Seine



@Villedeneully



Ville de Neully



Villedeneully

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/newsletter